



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 11/12/2024 – 20h00

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

#### Date de convocation

04/12/2024

#### Date d'affichage en ligne

16/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

**Étaient présents (14) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, Mme Christel GRATTEPANACHE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

**Absents excusés (1) :** M. Louis LEBRIEZ

**Avaient donné pouvoir (1) :**

MME Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Jacques DOMAS (jusqu'au point n°3)

#### **Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

**Numéro interne de l'acte : DCM 2024/8/7**

*Thème : finances / Divers*

#### **OBJET : ENCARTS PUBLICITAIRES AU SEIN DU BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la confection du bulletin municipal est en cours et qu'afin d'atténuer le coût pour la commune, il propose aux entreprises, artisans et commerçants de Vendegies-sur-Ecaillon mais également d'élargir aux entreprises du territoire de la CCPS d'intégrer un ou plusieurs encarts publicitaires moyennant le tarif de 20 € par encart d'un quart d'une page format A4 (soit format A6 : 10,5 x 14,8 cm).

L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale et de la place disponible. L'objectif étant, outre d'alléger la dépense pour la commune, de proposer à un bas prix, une mise en lumière des activités et entrepreneuriats en cours sur la commune.

Il est noté qu'en fin de livret, une liste des entreprises avec leurs coordonnées sera proposée, qu'elles aient souhaité ou non un ou plusieurs encarts au sein du bulletin municipal.

Les recettes seront perçues sous forme de titres émis aux entreprises participantes et imputées à l'article 7088 du budget primitif.

*Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prononce le tarif de 20 € par encart d'un quart de page format A4 et accepte l'imputation des recettes au budget communal.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,  
Jean FAURE